

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 02 mai 2017

Convocation du 25/04/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 10

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 03/05/2017.

L'an deux mil dix-sept, le deux mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Thierry MARCHAU, Christophe GAINON, Yvonne FREMONT.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND, Nicolas DAVIAUD

Bon pour pouvoir : de Claude LECHAT à Florian STEPHAN

---

DCM 2017-34

Décision modificative n° 1- Budget 2017 « COMMUNE »

A la demande de la Trésorière, le Maire sollicite le conseil municipal pour prendre une décision modificative concernant la réfection de l'étanchéité de la cuve incendie comme suit :

\* 6553 (service incendie) : - 8 100 €

\* 023 (virement à la section d'investissement) : + 8 100 €

\*021 (virement de la section de fonctionnement) : + 8 100 €

\* 21568 (autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile) : + 8 100 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents de procéder à une délibération modificative n°1 concernant le Budget Primitif 2017 « commune » pour la réfection de l'étanchéité de la cuve incendie comme suit :

\* 6553 (service incendie) : - 8 100 €

\* 023 (virement à la section d'investissement) : + 8 100 €

\*021 (virement de la section de fonctionnement) : + 8 100 €

\* 21568 (autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile) : + 8 100 €

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 03/05/2017  
Le Maire,  
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 03/05/2017  
Et de la publication, le 03/05/2017

